

FINANCER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

(Édition : Février.2023)

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tout élu de collectivité territoriale (municipaux & agents territoriaux) ◆ Absence de prérequis 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les sources de financement ◆ Comprendre les limites du fonctionnement par appel à projets ◆ Consolider les outils internes d'évaluation, de programmation et de pilotage ◆ Calculer le coût de l'inaction
CONTENU	
<p>1. Le coût de l'inaction : pourquoi il faut agir maintenant ?</p> <p>2. Les sources de financement de la transition écologique auxquelles peuvent recourir les collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Contractualisation, ◆ Fonds vert, ◆ Fiscalité, ◆ Emprunt... <p>3. Les limites du fonctionnement par appel à projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'appel à projet : une opportunité pour prendre l'initiative ◆ Un financement limité dans le temps ◆ Un financement contraint et encadré 	<p>4. Optimiser la mise en œuvre des compétences propres de la collectivité et les outils internes d'évaluation, de programmation et de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Achat public, patrimoine, urbanisme, mobilité, agriculture : comprendre les leviers déjà présents ◆ Piloter : budget vert, indicateurs, évaluation : faire les bons choix <p>5. Penser à l'échelle du territoire : ensemble on va plus loin</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Intercommunalité : une échelle stratégique

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION	MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
<p>Durée : 1 jour soit 7h</p> <p>Dates : nous consulter</p> <p>Horaires : de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 17h</p> <p>Lieu : à déterminer</p> <p>Groupe : 5 à 12 stagiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Présentation ◆ Etudes de cas pratiques ◆ Mises en situation ◆ Classeur pédagogique ou clé USB avec supports remis au stagiaire
MODALITÉS D'ÉVALUATION	QUALITÉ DU OU DES INTERVENANTS
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Évaluation des acquis de la formation ◆ Questionnaire de satisfaction ◆ Questionnaire post-formation 	<p>Amélie Dietlin Formatrice auprès de collectivités et dans le secteur public Droit et finances publiques locales, droit de l'action sociale Cadre dirigeante de collectivités</p>

Organisme agréé pour la formation des élus

IFI Formations & Conseil – 1A Chemin de la Rollande, Montfavet, 84140 AVIGNON

Tél 04 90 39 01 33 – www.ifi84.fr

SAS au capital de 16920 € – SIRET n° 402 794 705 00044 – N° activité 93840148384